

RAPPORT N° 401 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 20 AOUT 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 12 au 19 août 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, six (6) personnes ont été grièvement blessées principalement par des Imbonerakure dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas de trois (3) magistrats du Tribunal de grande instance de Bururi qui ont été arbitrairement arrêtés et détenus pour avoir rendu leur décision judiciaire de même que le directeur de la prison de Murembwe et de ses deux collaboratrices arrêtés et détenus arbitrairement dans le cadre d'une liberté provisoire accordée aux présumés auteurs dans le dossiers des attaques à la machette en province de Bururi.

1. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que Violette Nishimwe, une mère de trois enfants âgée de 23 ans, a été violemment passée à tabac au petit matin du 29 juillet 2023 vers 3 heures par un groupe de six Imbonerakure¹, dont les surnommés *Prof* et *Kiyondi-Gasongo* sur la sous-colline de Gihwanya en zone, commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Violette Nishimwe, se rendant dans la commune de Buyengero pour porter assistance à une parenté malade, a croisé un groupe de jeunes Imbonerakure armés de gros bâtons au niveau du ravin de Mugerangabo séparant les quartiers de Gihwanya et Mugomere, dans la ville de Rumonge. Ils se sont alors rués sur la victime et lui ont asséné plusieurs coups de bâtons et déchiré tous ses habits. En plus d'avoir été grièvement blessée au niveau du visage, ces Imbonerakure lui ont volé son téléphone Android d'une valeur de

¹ Ligue des Jeunes affiliée au parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la démocratie-Forces pour la Défense de la démocratie)

quatre cent-vingt mille francs burundais (420 000FBU) et une somme de cent mille francs burundais (100.000 Fbu) avant de l'obliger de retourner à la maison.

Les mêmes sources ont regretté que la victime s'est rendue au commissariat de police de Rumonge pour porter plainte contre les deux Imbonerakure déjà identifiés mais l'officier de police (OPJ) qui l'a reçue a eu peur des représailles et lui a ; en revanche, recommandé de saisir les notables de sa colline.

Le lendemain matin, la victime s'est rendue au chef collinaire de Gihwanya pour demander que la justice soit faite et que les auteurs soient punis conformément à la loi, mais en vain. Les auteurs de cette agression continuent de circuler librement, sans être inquiétés.

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que dans la nuit de jeudi 10 août 2023, Protais Havyarimana a été violemment battu par un membre de la milice Imbonerakure connu sous le nom de Gérard Ndagijimana sur la colline de Mwarusi de la zone de Muhweza, en commune de Rutovu de la province de Bururi (sud du Burundi).

Selon des sources locales, Protais Havyarimana a été retrouvé à son domicile par son présumé tortionnaire qui l'a tragiquement battu au point de rendre son âme. Il a été évacué le lendemain au centre de santé de Muhweza où il est hospitalisé dans un état critique et sous perfusion intraveineuse.

Les mêmes sources ont précisé que Gérard Ndagijimana, qui est en même temps enseignant vacataire au Lycée communal de Mwarusi, demeure libre malgré la gravité de l'infraction commise en présence de témoins oculaires. Il est soutenu dans ses exactions répétitives par certains responsables administratifs dont un élu collinaire de Mwarusi, Lambert Butoyi, également membre du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

- Dans la nuit de lundi à mardi 15 août 2023, trois hommes connus sous les noms de Fabien Ngendakumana, Joseph Nsabimana et Calixte Manirakiza ont été violemment battus par un groupe de cinq Imbonerakure, Jean Miburo alias Gikoko, Kubwimana, Jacques Rufumba, Claude Ndikubwabo et Kansuraheba alias « *Ndakwica*² » alors qu'ils rentraient d'un bistro situé sur la sous-colline de Buhinyuza de la zone et colline de Cibitoke, en commune de Rugombo de la même province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, ces cinq Imbonerakure sèment la terreur et la désolation et s'adonnent à malmenier, en toute impunité, des citoyens qui rentrent tard dans la nuit. En effet, toute personne surprise dans la rue est gravement torturée par ces Imbonerakure qui agissent sous la complicité apparente de l'administration et de la police locale.

Les mêmes sources ont précisé que les membres de ce groupe criminel demeurent libres malgré les plaintes et lamentations de la population en détresse qui ne cesse de dénoncer les mauvais agissements de ces jeunes, mais en vain.

SOS-Torture Burundi déplore une fois de plus les violations des droits humains commises régulièrement par des Imbonerakure sous le bénéfice d'une impunité totale et le soutien de l'administration et de la police. Elle demande que des enquêtes indépendantes et minutieuses soient rapidement engagées contre tous les présumés auteurs de ces graves méfaits en vue de les traduire devant la justice et les punir conformément à la loi.

- Dans l'après-midi de samedi 19 août 2023, une sexagénaire connue sous le nom d'Isidora Niyonizigiye a été violemment passée à tabac par le Lieutenant-colonel de police Moïse Arakaza alias Nyeganyega qui l'a retrouvée à son domicile situé sur la colline de Muyange de la commune de Nyanza-lac, en province de Makamba (sud du Burundi).

² Traduit littéralement par « Je te tue ».

Selon des témoins, Moïse Arakaza, accompagné de ses deux gardes du corps, a commencé à lancer des pierres dans une foule réunie pour assister à une compétition musicale organisée au stade de football de la zone de Muyange dans le cadre d'un concert des musiciens locaux. Prise de panique, la population a couru dans tous les sens et Moïse Arakaza s'est lancé à leur poursuite tout en continuant à leur lancer des pierres. C'est ainsi qu'il a trouvé Isidora Niyonizigiye (épouse d'un ancien chef de cette zone de Muyange) à son domicile et il lui a asséné plusieurs coups de bottines, de poing et de gifle.

Les mêmes sources dénoncent les bavures qui sont imputées à cet officier connu depuis longtemps pour ses exactions commises particulièrement en province de Bururi et de Bujumbura lorsqu'il y était affecté en tant que chef de poste. En effet, il tend des embuscades aux conducteurs de taxis-motos à qui il extorque une somme d'argent variant entre cinquante mille et cent mille francs burundais.

SOS-Torture Burundi demande aux autorités policières de prendre des mesures nécessaires pour mettre hors d'état de nuire cet officier indiscipliné.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Depuis l'avènement du parti CNDD-FDD au pouvoir en 2005, l'indépendance du système judiciaire burundais pose de sérieux problèmes au fonctionnement de ce pouvoir qui devrait normalement être le garant de deux autres pouvoirs, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Un cas récent démontre le degré de son manque d'indépendance et de son instrumentalisation à des fins politiciennes et plus d'un se demandent où va la justice burundaise. En effet, il est impensable ailleurs qu'un juge puisse être arrêté pour uniquement avoir pris une décision dans le cadre de l'exercice de son mandat et que d'autres soient poursuivis pour uniquement une mise en exécution d'une décision judiciaire rendue. Hélas ! C'est une triste réalité à laquelle les Burundais et la communauté internationale

assistent impuissamment, plus particulièrement dans l'affaire des huit détenus bénéficiaires d'une liberté provisoire prise régulièrement par un collège de juges statuant en matière de contrôle de la détention. Ainsi, trois juges du Tribunal de grande instance de Bururi Léonard Nizigiyimana, Antoine Ngendakumana et Irène Mukeshimana ont rendu une ordonnance en chambre de conseil tenue le 20 juillet 2023 dans les enceintes de la prison de Murembwe accordant la liberté provisoire à huit détenus poursuivis dans le dossier des attaques à la machette commises depuis avril dernier en province de Bururi. Malheureusement, ces trois juges ont été arrêtés mercredi 16 août 2023 et sont détenus depuis à la prison de Bururi pour uniquement avoir décidé de la liberté provisoire de ces 8 détenus. Ils ont rejoint à la prison le Lieutenant-colonel de police Patrice Nkurikiye (directeur de la prison centrale de Murembwe en province de Rumonge), Florence Nimbona (chefe du service juridique à la même prison) et Pélagie Nindamutsa (secrétaire au service juridique) qui ont été arrêtés le 9 août 2023 et immédiatement conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge pour simplement avoir exécuté cette ordonnance de liberté provisoire. Par la suite, un substitut du procureur général près la cour d'appel de Bururi a requis le 14 août 2023 contre eux une peine de servitude pénale de 7 ans et 6 mois et une amende d'un million de francs burundais (1 000 000 FBU) pour « facilitation d'évasion des 8 détenus bénéficiaires de la liberté provisoire et complicité de perturbation de la sécurité au Burundi ».



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.